

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CONDECOURT
37 Rue de la Libération 95450 CONDECOURT

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE – CANTON VAUREAL

Téléphone : 01 34 66 31 75
e-mail : mairie@condecourt.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de CONDECOURT, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel FINET, Maire de la commune

Date de convocation : 06 janvier 2026

Etaient présents :

M. FINET Michel
M. TEILLAND Alain
M. BEAUCHER Pascal
M. DEGORGÉ François
Mme MARCINIK Maria
Mme DUFLAUT Claire
M. SARGERET Marc
M. DAYOT Philippe
M. MOREAU Fabien

Absents excusés : Franck ECALARD, POUCKET Patrice, RABASSE Cosette, HUIN Fatima ayant donné procuration à FINET Michel, DARU Catherine ayant donné procuration à BEAUCHER Pascal, BERNARD Laurent ayant donné procuration à DEGORGÉ François

A été nommée secrétaire de séance Mme MARCINIK Maria

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des présents.

D.01.2026

PROMESSE UNILATERALE DE VENTE DE LA PARTIE CONSTRUCTIBLE DE LA PARCELLE ZC 31

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la société Nexity concernant la proposition pour une promesse unilatérale de vente d'une partie de la parcelle communale ZC 31 (partie constructive de 2040 m² à prendre sur une propriété d'une plus grande superficie -8720 m²-, moins le lot 19 d'une superficie de 369 m² soit une superficie totale de 1671 m²)

La société Nexity propose de signer une proposition unilatérale de vente de cette parcelle au prix de 148.000€ (cent quarante-huit mille) défini comme suit :

Paiement comptant de 30.000€ (trente mille euros) le jour de la signature de l'acte authentique.

Le terrain à bâtir n°19 (parcelle ZC 31) restant à la commune et pour lequel Nexity prend l'obligation d'effectuer les travaux d'aménagement et viabilisation inscrit au permis d'aménager pour un montant estimé à 118.000€ (cent dix-huit mille)
Délai de réalisation : 31 décembre 2026 au plus tard.
Pré commercialisation de 50% soit 11 terrains. Il est convenu qu'en contrepartie de ces conditions, la société Nexity s'engage à transmettre gratuitement à la commune les études de sols dans le cas où le projet n'aboutirait pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de la société Nexity comme définit ci-dessus.
DIT que les montants seront inscrits au budget 2026

D.02.2026

COMMERCIALISATION LOT 19 SIS PARCELLE ZC 31

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que Nexity se charge de la vente du lot 19 d'une superficie de 369m2 sis sur la parcelle ZC31 au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de déléguer à la société Nexity la commercialisation du lot n°19 d'une superficie de 369 m2 sis sur la parcelle ZC31.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20H30